



## ► Pourquoi une Recommandation sur la Pratique de la Coloscopie ? ◀

Certains de nos confrères s'interrogent sur une recommandation en cours de rédaction et qui proposerait que le renouvellement des endoscopes soit effectué tous les 4 ans.

Quels sont les faits aboutissant à cette inquiétude et quelle est l'approche de notre Société Savante ?

1. En mars 2005, lors d'une réunion au Ministère de la Santé, Philippe DOUSTE-BLAZY nous annonçait la généralisation du dépistage du cancer colo-rectal. Il demandait officiellement à notre Société Savante de rédiger une recommandation sur la pratique de la coloscopie, ce pour assurer une qualité maximale de cet examen.
2. La SFED s'engageait dans cette rédaction en précisant d'emblée à la profession (discours de Bertrand NAPOLEON aux Journées Francophones de Pathologie Digestive 2005 ; présentation au Congrès du CREGG en 2005) et au Ministère qu'elle serait rédigée pour les JFPD 2006 et qu'elle serait soumise pour avis aux autres Sociétés Savantes concernées (SNFGE, SNFCP), au syndicat et aux associations représentatives de la profession (ANGH, CREGG, FMC-HGE). Une Société Savante (et la SFED en particulier) est responsable des recommandations qu'elle publie. Le choix de cette procédure inhabituelle de relecture nous semblait justifié par l'impact potentiel de cette recommandation et par l'existence de nombreux points manquant de réponses scientifiques. Nous souhaitions également obtenir le consensus le plus large possible pour qu'elle soit acceptée par la profession dans son ensemble (le but d'une recommandation étant qu'elle soit réellement appliquée, ce qui nécessite l'adhésion du plus grand nombre).
3. Concernant les endoscopes, la réflexion a été poussée sur les choix à faire et les termes à employer. Plusieurs réunions avec les constructeurs, la commission endoscopie du CREGG et le SNITEM ont eu lieu pour essayer de déterminer si une réalité de perte de chance pouvait être attribuée à des endoscopes anciens. Aucun critère fiable n'a pu être scientifiquement dégagé. Cependant, de manière évidente, les performances d'un coloscope optique de 10 ans d'âge et celles d'un vidéo-endoscope électronique récent ne sont pas comparables.
4. Parallèlement, la Direction Générale de la Santé impose la rédaction d'un guide sur la maintenance des endoscopes. La SFED y participe activement et a pu ainsi argumenter pour éviter que les endoscopes ne soient inclus dans les dispositifs médicaux "2B", qui nécessitent un contrôle systématique obligatoire fixé par l'AFSSAPS (on se rappelle que la décision unilatérale de l'AFSSAPS du passage à l'usage unique pour les pinces à biopsie n'a pu être modifiée même après le recours de la SFED devant le Conseil d'Etat...). La discussion en cours a pour objectif de déterminer quel rythme et quelle procédure seront conseillés pour une maintenance préventive de nos endoscopes. La SFED veillera à ce que les conditions techniques et économiques de tels contrôles soient en accord avec l'endoscopie au quotidien.
5. Le parc de coloscopes en France s'améliore de manière constante (enquête 2005 « 2 Jours d'Endoscopie en France »). 98 % des coloscopes sont des vidéo-endoscopes et seulement 7 % ont été mis en service avant 2000. Ces chiffres sont le constat évident que la profession n'a pas attendu des textes officiels ou des recommandations pour diminuer fortement l'obsolescence du matériel.
6. Les phrases proposées dans la forme actuelle de la recommandation sont les suivantes : *"Aucune étude scientifique n'a été réalisée sur la corrélation entre la vétusté de l'appareillage et la qualité de l'examen. Cependant l'évolution des techniques conduit à conseiller l'utilisation de vidéo-endoscopes électroniques de moins de 7 ans d'utilisation"*.
7. Ce choix pourrait être utile à ceux qui ont besoin d'arguments pour renouveler un matériel ancien dans leurs établissements. Il ne serait en revanche pas susceptible d'être détourné de son objectif : le terme "conseiller", soigneusement choisi, n'est pas contraignant au contraire du terme "recommander".

8. La recommandation sera adaptée en fonction des remarques que nous ferons les organisations sollicitées.

Nous profitons de ce débat pour rappeler que la SFED est une Société Scientifique qui s'appuie avant tout sur des arguments objectifs pour défendre telle ou telle position. Que la SFED est également une société professionnelle, parfaitement consciente de la dichotomie française que nous ne cessons de rappeler à nos interlocuteurs (décision du Ministère, responsabilité budgétaire de l'UNCAM ou des établissements). Que le problème économique est ainsi pris en compte dans la recommandation en sa forme actuelle : *"En l'attente du guide sur la maintenance des endoscopes, une maintenance préventive systématique annuelle de chaque endoscope est conseillée. Elle sera recommandée dès que l'impact financier d'une telle mesure sera répercuté dans le coût de la pratique"*.

La recommandation sera officiellement présentée aux JFPD 2006. Elle sera alors le résultat de la réflexion de l'ensemble de la profession qui, ici comme ailleurs, doit avant tout rester unie et ne pas s'arrêter à des rumeurs ou à des discours démagogiques.

B. NAPOLEON, C. BOUSTIERE, G. GAY, J.P. ARPURT, J. BOYER, J.M. CANARD, J. CASSIGNEUL, P.A. DALBIES, J. ESCOURROU, R. LAUGIER, J.C. LETARD, L. PALAZZO, T. PONCHON, B. RICHARD-MOLARD, G. TUCAT, D. SAUTEREAU, B. VEDRENNE.

---

[\[Remarques et suggestions\]](#) [\[Envoyer à un confrère\]](#) [\[Ne plus recevoir cette lettre\]](#)

Le fichier utilisé pour vous communiquer le présent document est déclaré auprès de la CNIL. En application des articles 34 et suivants de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès du Webmaster de la Société Française d'Endoscopie Digestive à l'adresse suivante : Docteur Franck DUMEIRAIN - Webmaster sfed.org - Bel-Air - 87800 Nexon, ou par e-mail à [webmaster@sfed.org](mailto:webmaster@sfed.org).

---

Copyright : Société Française d'Endoscopie Digestive / 2006